

Compte rendu du séminaire « Théorie et économie politique de l'Europe », Cevipof-OFCE, séance n° 9 du 9 décembre 2022

Intervenants : Clément JAUBERTIE (Commission européenne), Thierry POUCH (Chambres d'agriculture France, Laboratoire REGARDS de l'Université de Reims) et Édouard GAUDOT (Green European Journal).

La souveraineté alimentaire

Le séminaire « Théorie et économie politique de l'Europe », organisé conjointement par le Cevipof et l'OFCE (Sciences Po), vise à interroger, au travers d'une démarche pluridisciplinaire systématique, la place de la puissance publique en Europe, à l'heure du réordonnement de l'ordre géopolitique mondial, d'un capitalisme néolibéral arrivé en fin de cycle et du délitement des équilibres démocratiques face aux urgences du changement climatique. La théorie politique doit être le vecteur d'une pensée d'ensemble des soutenabilités écologiques, sociales, démocratiques et géopolitiques, source de propositions normatives tout autant qu'opérationnelles pour être utile aux sociétés. Elle doit engager un dialogue étroit avec l'économie qui elle-même, en retour, doit également intégrer une réflexivité socio-politique à ses analyses et propositions macroéconomiques, tout en gardant en vue les contraintes du cadre juridique.

Réunissant des chercheurs d'horizons disciplinaires divers, mais également des acteurs de l'intégration européenne (diplomates, hauts fonctionnaires, prospectivistes, avocats, industriels etc.), chaque séance du séminaire donnera lieu à un compte rendu publié sur les sites du Cevipof et de l'OFCE.

*

1. La perspective économique : le renouveau de l'autonomie alimentaire à l'épreuve des limites de la mondialisation

Thierry Pouch, chef économiste de Chambres d'agriculture France et membre du laboratoire REGARDS de l'Université de Reims, observe le retour de la thématique de la souveraineté alimentaire – car il s'agit bien d'un retour. La mondialisation portait en elle l'effacement des frontières et des États, et donc l'amointrissement de la souveraineté alimentaire. Nous sommes actuellement dans une phase assez approfondie de segmentation des processus de production (internationalisation des chaînes de valeur) au moyen d'accords de libre-échange afin de tirer vers le bas le prix des produits importés et les coûts de production. La souveraineté alimentaire s'est ainsi retrouvée reléguée au second plan. Les produits agricoles bénéficient, en effet, d'un mouvement général de diminution des droits de douane (du GATT de 1947 au cycle d'Uruguay, 1986-1994, et la naissance de l'OMC) qui vient brouiller la notion de souveraineté alimentaire affichée par les États dans les années 1950-60. Le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 à Rome, impulsé par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait pourtant ressurgir la notion de souveraineté alimentaire quand l'organisation non

gouvernementale Via Campesina¹ soulève le sujet pour les pays en voie de développement. La thématique, toutefois, ne trouve pas beaucoup d'écho parmi les acteurs agricoles européens.

La crise financière de 2008 rebat les cartes avec le retour de problématique de la souveraineté alimentaire (émeutes de la faim), retour confirmé par la pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine. La France prend alors conscience du degré élevé de sa dépendance en matière de protéines végétales (pour l'alimentation des animaux d'élevage) ainsi que de l'accélération des importations de viande et de volaille, de son déficit désormais structurel en fruits, légumes et engrais et autres intrants (fabriqués à partir du gaz, la Russie détient 16 à 18% du marché mondial des engrais). Le thème de la souveraineté alimentaire a été directement repris dans le discours de la Sorbonne d'Emmanuel Macron (2017) ainsi que celui de Rungis (États Généraux de l'Alimentation, 2017) ou, plus récemment, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Les Chambres d'agriculture françaises réaffirment de même le besoin de restaurer la souveraineté alimentaire, consubstantielle de l'autonomie stratégique nationale et européenne. Rappelons que la France demeure le premier pays agricole de l'UE (19% de la production agricole de l'UE).

La souveraineté alimentaire peut se définir comme la faculté de déterminer librement pour un Etat ou un peuple ce qu'il doit produire sur le plan alimentaire. La notion établit un lien entre peuple souverain et production agricole. Le droit à l'alimentation peut se lire ainsi comme une manifestation du retour de l'État-nation souverain.

Trois difficultés se présentent pour la souveraineté alimentaire européenne :

1/ Savoir si l'ensemble des États membres de l'UE convergent pour construire ou réhabiliter une souveraineté alimentaire. Ce processus pourrait-il conduire à franchir une première marche vers l'Europe fédérale ? Au niveau français, s'agit-il d'une souveraineté alimentaire globale (toutes les filières) ou ne concernant que certaines filières en difficulté (fruits et légumes, dont la balance commerciale française est en déficit structurel), quitte à laisser tomber certains secteurs selon une logique d'avantage comparatif ;

2/ Desserrer un certain nombre de contraintes d'approvisionnement (notamment les protéines végétales importées du Brésil et des États-Unis pour le soja et le tourteau de tournesol, d'où l'enjeu de mettre en place un plan protéine visant l'autonomie protéique). Mais selon quelles modalités agronomiques et quels régimes d'aides agricoles ? Personne n'a oublié l'accord avec les États-Unis du début des années 1960 permettant au soja américain de pénétrer le marché commun européen. L'accord n'a jamais été remis en cause du fait qu'il constitue une contrepartie à l'acceptation américaine de la politique agricole commune européenne ;

3/ Articuler souveraineté alimentaire et accords commerciaux de l'UE. Faut-il rouvrir les textes signés, voire les remiser dans les tiroirs pour négocier de nouveaux accords intégrant la souveraineté alimentaire ?

Les chocs de cette dernière décennie (crise financière, pandémie du Covid-19, guerre en Ukraine) ont déclenché une réflexion sur les limites de la mondialisation et l'importance de l'autonomie alimentaire, ouvrant un nouveau processus politique nécessairement long.

¹ Fondée en 1993 et coordonnant des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de fermes rurales, de communautés indigènes d'Asie, des Amériques, d'Europe et d'Afrique, la Via Campesina est un mouvement international qui milite en faveur du droit à la souveraineté alimentaire et pour le respect des petites et moyennes structures paysannes.

2. La perspective des acteurs institutionnels : concilier l'objectif de durabilité du système alimentaire européen avec l'enjeu d'accessibilité alimentaire des ménages vulnérables

Clément Jaubertie, expert national détaché, analyste de données économiques et politiques à la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne, partage le constat du retour de la notion de souveraineté alimentaire, surtout au prisme de la sécurité alimentaire dans ses deux dimensions : 1/ la disponibilité alimentaire (quantité disponible de nourriture), 2/ l'accessibilité alimentaire (accès à une alimentation de qualité à un prix stable). Ces dimensions de sécurité alimentaire sont déjà présentes dans les traités européens, en particulier avec l'article 39 du traité sur le fonctionnement de l'UE relatif à la politique agricole commune dont le but est de garantir l'accès à l'alimentation à des prix raisonnables pour le consommateur². Elles sous-tendent la notion de stabilité et de durabilité dans le temps de la sécurité alimentaire européenne.

Les constats pour la France s'appliquent aussi au niveau de l'UE. Si l'UE est un grand producteur, elle connaît des fortes dépendances aux importations de protéines végétales importées et d'engrais minéraux et azotés, ainsi qu'aux coûts de l'énergie, en particulier du gaz naturel. La pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine ont révélé la nécessité de renforcer l'autonomie européenne énergétique et des intrants agricoles. S'il n'y a jamais eu en soi de réelles difficultés d'accès général à l'alimentation pour les Européens, il reste l'enjeu (à court terme) de l'accessibilité de l'alimentation pour les ménages européens vulnérables en raison de la hausse des prix (+20 % en 2022).

L'agenda politique européen en matière de sécurité alimentaire doit ainsi articuler des défis de long terme (le « *Green Deal* » qui pose l'objectif d'un système alimentaire écologiquement durable) avec ces défis de court terme. La durabilité du système alimentaire européenne exige d'être plus économe en intrants agricoles tout en intégrant les facteurs biophysiques de long terme (climat et biodiversité). Elle dépend également des politiques de consommation qui doivent évoluer vers la sobriété et la lutte contre le gaspillage.

Enfin, le maintien d'une population agricole constitue un autre défi de moyen-long terme. En France, en 2020, le nombre d'exploitations agricoles a diminué d'un quart par rapport à 2010 (416 054 exploitations agricoles actives en 2020 contre 514 964 en 2010). Comment attirer de nouveaux agriculteurs afin de maintenir notre capacité de production agricole, alors que la population agricole vieillit (seul 1/5 des chefs d'exploitation agricole ont moins de 40 ans) ? Comment assurer le renouvellement générationnel des agriculteurs ?

3. La perspective politique : parlons de sécurité alimentaire plutôt que de souveraineté alimentaire

² Article 39 TFUE (ex-article 33 du traité sur la Communauté européenne) : « 1. La politique agricole commune a pour but : a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre, b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture, c) de stabiliser les marchés, d) de garantir la sécurité des approvisionnements, e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs. 2. Dans l'élaboration de la politique agricole commune et des méthodes spéciales qu'elle peut impliquer, il sera tenu compte : a) du caractère particulier de l'activité agricole, découlant de la structure sociale de l'agriculture et des disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles, b) de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns, c) du fait que, dans les États membres, l'agriculture constitue un secteur intimement lié à l'ensemble de l'économie. »

Édouard Gaudot, membre du comité de rédaction de *Green European Journal*, rappelle que les questions agricoles sont depuis longtemps au cœur d'affrontements politiques plus ou moins explicites. Ils font partie des sujets qui avaient été longuement dépolitisés, comme la question des échanges commerciaux – question re-politisée à partir de la fin des années 1990 au travers des grandes manifestations altermondialistes comme Seattle en marge de la conférence ministérielle de l'OMC. Alors que l'intégration mondiale des marchés agricoles progressait malgré les résistances, la transformation des productions agricoles en « matières premières » (« *commodification* » en anglais) rehausse l'enjeu politique. Derrière les enjeux purement commerciaux se révèlent aussi des enjeux de souveraineté et d'autonomie alimentaires et de modes de vie.

Quatre points de réflexion méritent notre attention :

1/ Doit-on parler de souveraineté ou de sécurité alimentaire, nationale ou européenne ? Il nous faut adopter une vision moins nationale et beaucoup plus supranationale car beaucoup de défis nationaux relèvent de défis à l'échelle européenne qui ne peuvent être réglés pleinement à l'échelle nationale. Édouard Gaudot défend une vision au niveau des acteurs, et moins une vision statistique. Il attire également l'attention sur le phénomène d'accaparement des terres : phénomène diffus en Europe qui ne concerne pas seulement l'achat de terre par des acteurs non européens, mais également la concentration de la terre aux mains de grandes sociétés dont les activités peuvent être autres que l'agro-industrie (comme les champs de lavande pour l'industrie du luxe) ;

2/ Il est préférable de parler de sécurité alimentaire (au lieu de souveraineté alimentaire), angle qui permet de mieux comprendre les enjeux en présence : la sécurisation des écosystèmes. Toutes les études sérieuses démontrent un épuisement des sols, entraînant une baisse des rendements agricoles. Nous sommes prisonniers des techniques agricoles actuelles et d'une rationalité économique entièrement fondée sur le rendement, dont la sortie ne peut pas se faire du jour au lendemain (exemple du glyphosate, pourtant toxique, dont on peine à se passer en raison du mode de production agricole en vigueur). Il s'agit également de sécurité des territoires : les routes d'approvisionnement, les stocks disponibles en cas de tensions sur une denrée alimentaire (tensions qui peuvent rapidement mener à des situations d'insécurité civile). Prenons l'exemple de l'autonomie alimentaire d'une ville comme Paris qui n'est que de 72 heures. Quelles seraient les conséquences en matière de sécurité civile en cas de problèmes graves d'approvisionnement ?

3/ Il nous faut repenser la PAC (politique agricole commune) en intégrant les contraintes écologiques comme commerciales. Quel doit être le rôle de la PAC : nourrir les Européens ou seulement profiter à une poignée de bénéficiaires des aides financières ? 80% des aides bénéficient à seulement 20% des bénéficiaires (situation qui est encore plus vraie pour l'Europe centrale, comme en Hongrie qui détourne l'argent de la PAC à des fins de clientélisme politique). Il faut ainsi réfléchir à un plafonnement des aides ainsi qu'à une réorganisation de la production agricole européenne. Certes, les résistances à ces réformes sont légitimes car on ne bouleverse pas du jour au lendemain un tel système (par exemple, le gouvernement néerlandais a été confronté à de très vives réactions, jusqu'à des actes de violence, de la filière agricole à l'encontre de nouvelles législations qui transposaient les règles européennes en matière de pollution au nitrate et de changement climatique), mais ces résistances au changement posent toutefois un problème de durabilité à terme du système agricole européen.

4/ La souveraineté alimentaire renvoie à notre sécurité individuelle (du consommateur mais aussi de l'ensemble des gens qui vivent du secteur). Elle engage notre rapport à l'alimentation et plus encore notre rapport à nous-mêmes.

4. Discussion

Thierry Pouch sur le sujet de l'accessibilité à l'alimentation estime qu'il y a des points de comparaison à faire entre, d'une part, le dispositif européen qui s'est délesté en 2014 du dispositif d'aide alimentaire pour les plus vulnérables et, d'autre part, le système d'aide alimentaire américain datant des années 1930 qui capte les deux tiers du budget du ministère de l'Agriculture américain, pour près de 100 milliards d'euros (contre 650 millions d'euros pour l'UE) et qui bénéficie à 40 ou 50 millions d'Américain depuis la crise économique. Il semble nécessaire de revoir de régime européen d'accessibilité à l'alimentation pour les ménages à faibles revenus et de mieux étudier le système américain, décrié en Europe.

Clément Jaubertie revient sur le rapport 80% des aides captés par 20% de bénéficiaires qui est la conséquence d'une concentration des terres agricoles (le régime des aides agricoles de la PAC est en majorité lié à la surface agricole) qui elle-même soulève une question de souveraineté en matière de foncier³ qui demeure une compétence des États membres (qui n'ont pas une vision commune de ce qu'il faudrait faire en la matière), l'UE n'ayant pas de compétence juridique pour encadrer l'accès aux terres et s'assure uniquement que les législations nationales respectent les principes fondamentaux du traité au premier rang desquels figurent la libre circulation des capitaux et la non-discrimination fondée sur la nationalité.

Édouard Gaudot estime qu'il est toujours très compliqué de confier ce sujet d'accaparement des terres⁴ à l'UE car le niveau européen peut parfois être trop éloigné des dynamiques locales. On a davantage besoin d'une possibilité de recours politique et juridique pour les situations où le système ne permet pas de répondre à l'objectif assigné.

Jérôme Creel, Directeur du département des études de l'OFCE, pose la question du renouvellement générationnel des agriculteurs : existe-t-il une politique d'aides ciblées ? D'autre part, un des méfaits de la PAC est de nous rendre dépendant d'intrants importés mais également d'équipements agricoles importés (exemple des tracteurs américains vendus plus chers aux Européens en raison des aides de la PAC), ce qui devrait nous conduire à réfléchir à une interaction plus grande entre souveraineté alimentaire et souveraineté industrielle.

Sandrine Levasseur, économiste à l'OFCE, évoque les études d'impact sur la stratégie « *Farm to fork* » (stratégie F2F) qui concluent à une baisse de rendement de la production agricole qui elle-même pourrait mettre à mal la sécurité alimentaire européenne. Qu'en est-il vraiment ?

Maxime Lefebvre, diplomate et professeur associé à l'ESCP, pose deux questions : 1/ la politique de concurrence européenne pourrait-elle jouer un rôle par rapport au problème d'accaparement des terres ? 2/ Au niveau de la politique commerciale européenne : où en est-on dans les négociations commerciales agricoles avec les États-Unis ?

Clément Jaubertie, sur le vieillissement de la population agricole, confirme qu'il existe des aides à l'installation pour les nouveaux agriculteurs (avances de trésorerie, survalorisation des aides directes). La nouvelle PAC qui s'appliquera en 2023 renforcera ces aides. La Commission européenne a introduit

³ Voir à ce sujet : Comité économique et social européen, *L'accaparement des terres : une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale*, JOUE n° C 242, 23 juillet 2015, p. 15 ; Résolution du Parlement européen du 27 avril 2017 sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'Union européenne : comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres ? ; Communication interprétative de la Commission sur l'acquisition de terres agricoles et le droit de l'Union européenne, JOUE n° C 350, 18 oct. 2017, pp. 5-19.

⁴ Sur ce sujet voir également : Lucile Leclair, *Hold-up sur la terre*, Paris, Seuil, 2022.

de nouvelles règles financières afin de contraindre les États membres à orienter leur utilisation des fonds européens vers certains secteurs et certaines problématiques, dont la question du renouvellement des agriculteurs. Sur la dépendance aux équipements agricoles importés (notamment les tracteurs), cette question est assez difficile à documenter. Certains mécanismes d'aide tendaient en effet à favoriser un surinvestissement dans les équipements. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Sur les études d'impact relatives à la stratégie « *Farm to fork* » : il s'agit de modélisations (parmi d'autres) qui ne prennent pas en compte l'évolution de la consommation. Sur le rôle que peut jouer la politique de concurrence face au problème de l'accaparement des terres : la Commission européenne se situe plutôt dans une logique d'assurer une concurrence libre et non faussée d'accès à la terre dans l'UE (avec la possibilité d'engager des recours en manquement contre les États membres qui ne respecteraient pas ce principe). Sur la politique commerciale européenne vis-à-vis des États-Unis : l'inscription de clauses miroirs dans les accords commerciaux permet d'imposer aux importations les mêmes règles s'appliquant aux producteurs européens. La France a beaucoup poussé ce sujet dans le cadre de la dernière Présidence française de l'UE.

Édouard Gaudot revient sur les études d'impact et de modélisation de la stratégie « *Farm to fork* » qui, en effet, se fondent sur l'hypothèse d'une consommation à niveau constant pour en critiquer la portée négative. Mais on ne continuera d'importer des protéines végétales que si on a le même niveau d'élevage et de consommation carnée. Il en va de même pour notre dépendance à l'exportation (exemple des exportations européennes de poulet vers l'Afrique de l'ouest, qui se font au détriment de la production vivrière locale). La question se pose aussi pour les accords commerciaux avec le MERCOSUR (déforestation importée) ou la Nouvelle-Zélande (quel serait le sens d'importer en Europe de l'agneau néo-zélandais ?).

Thierry Pouch, sur le vieillissement de la population agricole, confirme qu'il existe des dispositifs d'aide tournés vers les jeunes agriculteurs. Mais il ne faudrait pas sous-estimer les mutations sociologiques à l'œuvre au sein de la société qui rendent le métier d'agriculteur moins attractif qu'auparavant. Nombreux sont les agriculteurs qui dissuadent leurs propres enfants de reprendre l'exploitation familiale. D'autre part, les nouveaux agriculteurs, bien souvent, ne sont plus issus du monde agricole. Se pose également la question des retraites agricoles, particulièrement celle de la possibilité de poursuivre son exploitation agricole après la retraite (et de continuer de bénéficier des aides agricoles), ce qui constitue une barrière à l'entrée du métier d'agriculteur. Sur l'élevage : la décapitation du cheptel bovin conduirait à terme à la disparition de toute élevage sur notre sol, ce qui entraînerait une contrainte d'approvisionnement en engrais organique.

Sur les études d'impact de la stratégie « *Farm to fork* », au-delà des différentes modélisations, il y a une convergence de vues sur le fait que si le *Green Deal* s'applique, il y a aura un décrochage de la production agricole en 2050. On basculera dans un déficit commercial agricole avec à l'arrivée une diminution des revenus des agriculteurs. L'étude américaine montre en outre que le *Green Deal* pourrait fragiliser la sécurité alimentaire mondiale.

Sur les subventions aux exportations de poulets : les restitutions aux exportations ont été supprimées en 2015. Il n'y a plus de subvention. D'autre part, à la suite des accords de Marrakech la filière volaille française est devenue déficitaire. En raison de la grippe aviaire, 20 millions de volailles ont été abattues en France en 2022, tandis que nos importations de volailles belges, polonaises ou ukrainiennes ont bondi (+140% d'importations ukrainiennes en 2022). Enfin, sur notre politique commerciale européenne vis-à-vis des États-Unis, il faut bien avoir en tête que les Américains, qui détiennent un excédent commercial agricole partout dans le monde à l'exception de l'UE cherche à reconquérir le marché européen.

Xavier Ragot, président de l'OFCE, remarque qu'on est passé de la notion de sécurité, de souveraineté et d'autarcie alimentaire à l'idée d'un risque d'importation alimentaire, ce qui en soi ne soulève aucun

problème. On ne peut pas identifier notre insécurité alimentaire à notre déficit commercial par produits agricoles. Il nous faut une carte de nos dépendances et assumer des flux d'importation/exportation, mais il ne faut pas associer la sécurité alimentaire à des questions commerciales mais à des risques géopolitiques (l'usage par les États de leur puissance agricole), ce qui suppose d'identifier quels sont nos partenaires commerciaux stables avec lesquels on peut aller plus en avant sur le plan commercial. Sur un plan économique, il n'y a pas d'argument sur lequel fonder une remise en cause des accords commerciaux. Ensuite, sur la sécurité alimentaire des ménages aux faibles revenus et les inégalités sociales, il faut se prémunir contre une approche paternaliste (par exemple l'idée de flécher les aides alimentaires aux ménages vers certains produits alimentaires). Enfin, sur la transition écologique : quel est le lieu le plus adéquat pour la production agricole aux fins de limiter les émissions de CO2 et les atteintes à la biodiversité (en tenant compte du captage du CO2 par les agriculteurs) ? Faudrait-il taxer différemment les productions agricoles selon leurs émissions CO2 ? Comment intégrer l'agriculteur dans le marché carbone (indépendamment de la question de la souveraineté alimentaire) ? Xavier Ragot suggère d'abandonner le concept de souveraineté alimentaire pour mieux prendre au sérieux la question écologique, c'est-à-dire d'assumer la dépendance alimentaire au profit de la réduction émission CO2.

Édouard Gaudot abonde dans le sens que la souveraineté n'est pas ici le bon terme et qu'il vaut mieux parler de sécurité alimentaire, qui doit être conçue à l'échelle mondiale. Sur la transition écologique : il faut se garder de tout effet d'optique réduisant la question à celle des émissions carbonées. L'enjeu de la déforestation importée est tout aussi important par exemple. Il est nécessaire que nos politiques commerciales ne s'articulent plus uniquement sur les seuls coûts d'échange, mais qu'elles prennent en compte l'ensemble des impacts, en particulier la sécurité alimentaire (sujet qui lui-même ne se prête pas à une grille de lecture centre-périphérie).

Clément Jaubertie évoque deux stratégies qui s'affrontent : 1/ la sauvegarde des terres (*land sparing*) qui vise à concentrer la production agricole sur les terres les plus productives et d'affecter les autres terres à des fonctions de puits de carbone ; 2/ le partage des terres (*land sharing*) qui vise à respecter les ressources naturelles locales (biodiversité).

Thierry Pouch prend l'exemple de nos importations de viande ovine néozélandaise, nécessaires car on ne produit que 50% de la viande ovine consommée. Si l'on veut, contre cela, déployer une filière bovine nationale et européenne, on se retrouve face à la contradiction entre l'approche de la souveraineté alimentaire et notre politique d'accords commerciaux. Ricardo disait bien que si le but du commerce mondial est d'importer moins cher (mais pas d'exporter), cela ne vaut pas pour le secteur agricole car on s'exposerait alors à une dépendance extérieure (risque d'embargo ou de phase climatique). Pour éviter les guerres commerciales, il faut s'en remettre à Fichte qui défendait l'idée d'un État commercial fermé pour les produits de première nécessité. Selon cette logique, les États-Unis continuent de subventionner leur production de coton. L'OMC cristallise ces tensions entre politique commerciale et intérêt national. L'Inde a par exemple fait échouer à plusieurs reprises le cycle de Doha pour une question de stockage public.

Florent Parmentier, secrétaire général du Cevipof, observe que deux couples sont en tension : la sécurité environnementale et l'articulation libre-échange/souveraineté. Prenons l'exemple des fruits exotiques : on ne va pas changer le climat pour avoir une production de fruit exotique sur le sol européen. Sur l'idée de résilience alimentaire : qu'est-ce qui assure le minimum de survie alimentaire pour un cadre politique et environnemental donné ? (C'est l'exemple de l'agriculture urbaine pour assurer le minimum vital en cas de rupture d'importation ?)

Thierry Pouch revient sur la résilience alimentaire pendant la pandémie du Covid-19 : il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement, y compris en Île-de-France. Il faudrait des cartes départementales relatives à l'autonomie alimentaire. L'Isère est de moins en moins autonome sur le plan alimentaire

car il y a de mois en moins d'agriculteurs dans le département. Mais le spectre d'émeutes de la faim à Paris paraît encore très éloigné de nous.

Xavier Ragot soulève la question de comment penser une structure d'accords internationaux qui assure une sécurité alimentaire. Il s'interroge sur la possibilité d'intégrer, et jusqu'à quelle hauteur, la notion de biodiversité dans un mécanisme marchand.

Thierry Pouch propose de sortir l'agriculture de l'OMC et de consacrer l'alimentation comme bien public au travers d'une nouvelle institution internationale visant la sécurité alimentaire.